

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
27 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 5
- Absents : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme CELO à M. LORQUET, Mme ROBIC à Mme LE NORMAND, Mme ROUSSET à M. JOLIVET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ETAIT ABSENTE : Mme SAMZUN.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 - 04 Compte de gestion 2023

Les comptes de gestion du Comptable public doivent être présentés, débattus et arrêtés par le conseil municipal en application de l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 26 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du Comptable Public du budget principal 22200.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE

Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 09 avril 2024

LE MAIRE

Patrice VALTON

